

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal
le mercredi 10 septembre à 19h30
Maison de ville de Cossonay

1. Propos de Bienvenue

M. Marcel Monod, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il excuse l'absence de Mme Mary-José Magnenat et de M. Thierry Berney, représentants du Comité de direction, ainsi que de M. Batori, Directeur. Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel.

2. Appel

Sont présents : 18 délégués municipaux, dont 4 suppléants,
13 délégués des Conseils législatifs, dont 3 suppléants.
Se sont excusés : - Mmes Gabrielle Tendon (Cossonay) et Christine Joyet (Grancy),
- MM. Gilles van Mesdag (Grancy) et Stéphane Zürcher (Penthalaz)

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2008

La lecture du procès-verbal, joint aux convocations, n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité, moyennant la correction de l'orthographe du nom de Mme Monney, au point 8.

4. Assermentations éventuelles

Le président procède à l'assermentation de M. Eric Joseph, délégué du Conseil de la commune de Penthalaz, et de M. Frédéric Rossi, délégué municipal de la commune de Gollion.

5. Communications du bureau et courrier

Suite à la demande du président de recevoir les rapports des commissions plus rapidement, Mme Corrine Simon tient à souligner que, la séance ayant été avancée de 2 semaines, les commissions ont disposé de moins de temps que d'habitude pour étudier les préavis, raison de ce retard.

Le président donne ensuite lecture de la lettre de démission de la présidente du Comité de direction, Mme Corrine Simon qui, quittant son poste de Municipale à Gollion, doit également se retirer de l'ASICoPe.

6. Rapport et communications du Comité de Direction

Rapport de la présidente - Mme Corrine Simon

L'ASICoPe est à la recherche d'un(e) boursier(ère) avec un taux d'activité de 40 %. Une annonce a été passée dans les journaux et le délai de clôture des candidatures est fixé au 15.09.2008.

Dicastère des transports - MM. Italo Zeder & Yves Jauner

M. Yves Jauner donne connaissance du rapport du Comité de direction quant aux investigations et travaux réalisés visant à diminuer les coûts des transports scolaires. Le Comité, en collaboration avec CarPostal et la responsable des transports scolaires, a cherché une explication à la différence avant – après l'ASICoPe. Il s'est également approché d'autres entreprises afin d'obtenir un comparatif. Il ressort que l'harmonisation des horaires scolaires demandée par la DGEO est la cause principale de l'augmentation des coûts. Mais l'occupation

scolaire dans les communes membres, les places disponibles dans les classes et le développement démographique sont aussi en cause. Le rapport confirme que la politique actuelle du Comité directeur, qui consiste à augmenter le nombre de classes sur le site de Cossonay, est favorable et justifiée. Seule une réflexion ambitieuse des autorités communales concernées sur l'emplacement des sites d'enseignement pour les prochaines années pourrait laisser entrevoir une réelle diminution des coûts de transports.

M. Jacques Lipp lit le rapport de la commission des transports : tenant compte que les communes ont décidé que les classes soient maintenues dans les villages, une grande diminution des coûts est utopique. La commission constate que MM. Zeder et Jauner font un travail remarquable et mettent une pression efficace sur les transporteurs. Mais, une trop grande pression sur ces derniers porterait atteinte à la qualité, à la sécurité et à l'environnement.

Le président ouvre la discussion : **Mme Corinne Cattin Martin** demande s'il est irrévocable que les classes soient maintenues dans les villages, empêchant ainsi une économie des frais de transports. Il lui est répondu que, lors de la fondation de l'ASI CoPe, à la demande expresse des communes, le maintien de classes dans les villages a été inscrit dans les statuts. Un changement nécessiterait d'en rediscuter entre les 13 communes membres.

Dicastère des constructions – Mme Ingrid Rossel

Sur l'impulsion de M. Besson, président de la commission de gestion, une visite de tous les locaux aura lieu entre le 8 et le 29.11.2008, en présence du syndic et du municipal des bâtiments, afin d'évaluer quels seront les frais à charge de l'ASI CoPe ces prochaines années.

7. Préavis n° 2 / 2008 Budget 2009

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Besson donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances qui relève les points suivants :

- contrairement à ce qui avait été demandé dans le rapport 2007, le prix par élève en primaire et en secondaire n'apparaît toujours pas;
- la nouvelle convention avec l'Etat en matière de facturation « Etat – commune » impacte pour la 1^{ère} fois le budget;
- la commission craint que le poste « transports » soit quelques peu sous-estimé, mais relève la volonté de la Direction du primaire de limiter les transports par un enclassement tenant encore mieux compte du lieu de résidence des enfants;
- l'inspection des locaux scolaire demandée par le DFJ pourrait avoir des incidences sur les comptes 2009, sans compter les honoraires pour les expertises qui imputeront les comptes 2008;
- le poste relatif aux « camps et autres voyages d'étude » est contenu, sans report sur la participation financière des parents.
- au poste 358.01.3111, il est prévu l'achat de 2 maisons de jeux pour le collège de Penthaz : la commission demande que ce projet soit retiré du budget et qu'un rapport détaillé soit présenté lors d'une prochaine séance (responsabilité de l'ASI CoPe en matière de sécurité et de contrôle, comparatif de prix, volonté d'équiper ou non l'ensemble des classes).

Le président fait voter le préavis en deux temps : le retrait de l'achat de 2 maison de jeux demandé par la commission de gestion et des finances est accepté à la majorité. Le budget est ensuite accepté à l'unanimité.

**8. Préavis n° 3 / 2008 Création de locaux administratifs –
Demande d'un crédit d'investissement**

La lecture du préavis n'est pas demandée. L'ASICoPe et la commune de Cossonay signeront un droit distinct et permanent avant le démarrage des travaux. Le bâtiment sera construit en prolongement du PAM 1, profitant ainsi du chauffage de ce dernier. Le comité a trouvé opportun de réaliser un projet orienté vers le label Minergie. Ainsi, le Comité de direction demande que lui soit accordé un crédit d'investissement de Fr. 4'036'000.- et un emprunt maximum de Fr. 4'300'000.-, incluant le crédit d'étude de Fr. 265'000.- accordé par le Conseil le 21.11.2007.

- M. Besson lit le rapport de la commission de gestion et des finances, qui
- suggère au Comité de direction de ne pas bloquer la totalité de l'emprunt sur une seule durée,
 - relève que l'impact prévisionnel sur les finances de chaque commune sera de Fr. 484.- par élève,
 - encourage la Direction de l'ASICoPe à ne pas éliminer l'ancien mobilier sans réflexion quant à un usage ultérieur,
 - relève que la commune de Cossonay offrira les frais de raccordement du nouveau bâtiment, pour un montant total de Fr. 21'600.-, et l'en remercie.

M. Emmanuel Christen transmet le rapport oral de la commission des constructions : le projet correspond à ce qui avait été présenté lors de la demande de crédit d'étude et sur lequel la commission avait déjà émis un avis positif. Il encourage vivement le conseil à accepter le présent préavis.

Le président fait procéder au vote : l'assemblée accepte le préavis à l'unanimité.

**9. Préavis n° 4 / 2008 Adoption du règlement du Conseil des établissements
scolaires primaire et secondaire**

La lecture du préavis n'est pas demandée. Le président passe la parole à M. Roger Weissbrodt, qui lit le rapport de la commission ad hoc. Le Conseil des établissements, qui remplace la Commission scolaire, supprimée à fin 2006, sera effectif dès le 1^{er} janvier 2009 : il veillera à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités intercommunales, la société civile, les parents d'élèves, les enseignants et les directions. Le présent règlement, adopté par le Comité de direction le 15 juillet 2008, a reçu un accord de principe du DFJC.

Le président ouvre la discussion : **M. Emmanuel Christen** souhaiterait savoir quelles seront les compétences du Conseil d'Établissement ? Il lui est répondu qu'elles sont répertoriées aux articles 26 et 27 du règlement; on trouve également des informations complémentaires dans la brochure envoyée aux communes par le DFJ le 15.08.2007.

Le président passe au vote : le règlement est adopté à la majorité.

Pour information, Mme Mary-José Magnenat a été désignée par le Comité de direction pour être sa représentante au sein du Conseil d'établissement.

10. Renouvellement du Bureau

Sont élues ou réélues les personnes suivantes :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - président | : Marcel Monod |
| - Vice-président | : Emmanuel Christen |
| - Scrutateurs et suppléants | : Yvan Rochat, Gabrielle Tendon, Nicole Rosset,
Kadem Djafar Guex |

- Délégués au Conseil d'établissement : Roger Weissbrodt, Kadem Djafar Guex,
Marie-Claude Devenoge, Michel Maillefer
- commission de gestion : Madeleine Brocard remplace Alfred Wyss qui souhaite
se retirer

11. Élection d'un membre au Comité de Direction Élection du / de la président(e) du Comité de Direction
--

Mme Corrine Simon ayant démissionné de son poste de municipale à Gollion, quitte également la présidence du Comité de direction de l'ASICoPe.

M. Frédéric Rossi, de Gollion est candidat à un poste au Comité de direction. Il est présenté à l'assemblée par M. Jacques Lipp. M. Frédéric Rossi est élu par acclamation.

Le président procède ensuite à l'élection du ou de la président(e) du Comité de direction : Mme Ingrid Rossel, actuelle Vice-présidente, est seule candidate : elle est élue par acclamation.

Mme Ingrid Rossel remercie l'assemblée de sa confiance et adresse quelques mots de remerciements à Mme Corrine Simon, qui a rempli son mandat avec beaucoup d'investissement.

12. Propositions individuelles et divers

Envoi des convocations

M. Michel Maillefer demande s'il ne serait pas suffisant que les convocations soient envoyées aux délégués, les suppléants pouvant se procurer les documents auprès de leurs communes respectives s'ils le souhaitent ? **M. Marcel Monod** reconnaît qu'il y a là matière réflexion.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h20.

Le président :

La Secrétaire :